

Régler le problème des intermittents sans avoir voix au chapitre

LE MONDE | 10.09.2012 à 10h15 • Mis à jour le 10.09.2012 à 10h52

Par Clarisse Fabre



La ministre de la culture et de la communication, Aurélie Filippetti, à l'Elysée, le 17 mai 2012. | AFP/LIONEL BONAVENTURE

Les mots bleus qui rendent les intermittents heureux, c'est Aurélie Filippetti qui les prononce, depuis son arrivée Rue de Valois. Invariablement, la ministre de la culture prend la défense de l'assurance-chômage des artistes et des techniciens du spectacle, un dispositif plus favorable que le régime général, censé compenser la précarité de l'activité artistique.

Si ce dossier relevait du ministère de la culture, et de lui seul, alors les quelque 100 000 allocataires (106 610 en 2010) des annexes 8 (techniciens) et 10 (artistes) de l'Unedic pourraient souffler... *"Ce régime d'assurance-chômage, spécifique, n'est pas un système pour les privilégiés, mais pour des gens précaires"*, répète la ministre dès qu'on l'interroge sur le sujet.

Pour en bénéficier, les artistes doivent réaliser 507 heures de cachets en dix mois et demi, et les techniciens, 507 heures en dix mois. S'il faut *"renforcer les contrôles et limiter les abus"*, ajoute-t-elle, il ne faut pas que *"quelques dérives aboutissent à stigmatiser tout un dispositif"*. Car celui-ci, malgré ses imperfections, permet à des compagnies, à des théâtres et à des festivals d'exister, donc crée de l'emploi, attire des touristes qui, à leur tour, font tourner l'économie. La ministre connaît la ritournelle.

Peut-être veut-elle faire oublier, aussi, les effets dévastateurs du rapport à charge contre les intermittents, présenté en février 2012 par la Cour des

comptes, présidée par un certain Didier Migaud, socialiste. Le rapport préconisait de faire basculer les techniciens dans le régime des intérimaires, l'annexe 4 de l'Unedic, aux conditions d'accès plus restrictives... Aurélie Filippetti réplique, s'étonnant que l'on puisse *"créer un fossé de classe entre les techniciens et les artistes"*. *"Un spectacle, c'est un travail collectif. Comment imaginer que l'éclairagiste soit moins bien loti que le danseur sur le plateau ?"* Enfin, plutôt que d'agiter *"le chiffon rouge"* du déficit des annexes 8 et 10, qui dépasse 1 milliard d'euros, elle préfère souligner un autre chiffre : *"Le montant des sommes reversées aux intermittents [soit 1,2 milliard d'euros] ne représente que 3 % du total des indemnités reversées à tous les salariés."*

La réforme incombe aux partenaires sociaux

La Coordination des intermittents et précaires (CIP), très en pointe depuis le conflit de 2003, qui avait abouti à l'annulation du Festival d'Avignon, ne peut qu'applaudir... Mais il faut bien redescendre sur Terre : ce n'est pas le politique qui tranchera ce dossier ultra-sensible : ce sont les partenaires sociaux (Medef, CFDT, CGT-spectacle...) qui vont devoir, en 2013, dans le cadre de la renégociation de l'assurance-chômage, régler les curseurs, déterminer le fameux salaire journalier des intermittents, le nombre de jours indemnifiables, bref réformer le protocole de 2003 qui n'a pas atteint l'objectif essentiellement affiché, à savoir la réduction du déficit, 1,010 milliard d'euros en 2011, dernier chiffre de l'Unedic non encore publié (1,031 milliard en 2010).

Avec ses mots, Aurélie Filippetti entend montrer que le politique est là, et veille au grain. Mais pas trop quand même, prévient-on à l'Elysée : *"Nous sommes d'accord sur les objectifs, et François Hollande a rappelé son attachement au régime des intermittents, cet été, à Avignon. Mais attention, si le gouvernement intervient trop, cela peut nous revenir comme un boomerang. Les partenaires pourraient nous dire : eh bien, financez-le vous-mêmes, le régime des intermittents !"*, explique-t-on dans l'entourage du président de la République.



Manifestation d'intermittents du spectacle à Paris en mars 2010. | AFP/MEHDI FEDOUACH

C'est sur ce chemin de crête que la majorité de gauche prépare le terrain. Une idée a vu le jour : le député socialiste Patrick Bloche, nouveau président de la commission des affaires culturelles, a proposé de créer une mission d'information parlementaire sur l'emploi culturel. *"Plutôt que de compter les mois, travaillons en amont, allons au-delà d'une simple vision comptable, évaluons le système, soyons plus forts avant le débat !"*, précise Patrick Bloche.

La mission est présidée par un élu UMP, Christian Kert, son rapporteur est un socialiste, Jean-Patrick Gille, issu de la commission des affaires sociales. *"Nous allons commencer les travaux fin septembre. Dans un premier temps, nous allons mener des auditions, écouter les propositions des uns et des autres. Nous rendrons les propositions aux alentours de mars 2013"*, indique Jean-Patrick Gille.

Il y a du matériel. Les pistes de réforme commencent à circuler. Faut-il moduler les cotisations des employeurs selon leur recours plus ou moins vertueux à l'intermittence ? Faut-il plafonner les indemnités journalières des intermittents bénéficiant des revenus les plus confortables, pour rendre le dispositif plus équitable ? Le protocole alternatif défendu par la Coordination des intermittents, revenant à un système mutualiste (507 heures en douze mois), va ressortir des tiroirs.

De quoi faire frémir le Medef et la CFDT ? Interrogé par *Le Monde*, le secrétaire général adjoint de la confédération, Laurent Berger, choisit ses mots, lui aussi. *"Que ce soit bien clair, il est hors de question de toucher aux annexes 8 et 10. Cela dit, ce n'est pas aux salariés du privé de financer le déficit généré par les*

intermittents. Il faut que l'Etat et les entreprises du secteur prennent leur part."

Le pavé est lancé, mais le ton n'est déjà plus le même qu'en 2003.

[Lire également A Pôle emploi, portraits d'artistes avec têtes de fraudeur \(/culture/article/2012/09/10/a-pole-emploi-portraits-d-artistes-avec-tetes-de-fraudeur_1757553_3246.html\)](#)

Clarisse Fabre